



Département des Côtes d'Armor Accompagnement des entreprises 2010

Le dispositif d'aides au **CONSEIL** Conseil en développement commercial

Nouveau

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, le département des Côtes d'Armor propose en 2010 **une nouvelle mesure** qui doit permettre aux entreprises d'être accompagnées dans leur développement commercial.

Objectif

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux entreprises qui souhaitent réorganiser leur force commerciale, s'ouvrir à de nouveaux marchés, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie commerciale, de se faire accompagner par un cabinet spécialisé.

Entreprises bénéficiaires

Les entreprises, jusqu'à 50 salariés, créées depuis au moins 3 ans et dont le siège sociale se situe en Côtes d'Armor. Tous les secteurs d'activités, hors commerce, artisanat et services à la personne, sont éligibles.

Modalités d'intervention

La participation départementale est de l'ordre de 50 % du coût HT de la prestation et plafonnée à 3.000 € par entreprise.

Procédure d'attribution

La décision d'attribution de l'aide départementale est prise par la Commission Permanente du Conseil Général.

Le dossier de demande est réalisé par **Côtes d'Armor Développement**.

Contacts :

- Côtes d'Armor Développement :
Laurent LETHOREY - Pierre DESSAIX
Chargés de Mission
02 96 58 06 73
llethorey@cad22.com - dessaix@cad22.com

Informations complémentaires :

Le détail sur les aides mobilisables en Côtes d'Armor sur :
www.cad22/aides_entreprises